

Lourdes : le sens alterné de circulation...revient...

A l'ordre du jour du prochain Conseil municipal, dans la partie I intitulée « Administration générale » la Délibération n°6 « Extension de la zone touristique payante » nous apprenons officiellement que le sens alterné par quinzaine va être rétabli.

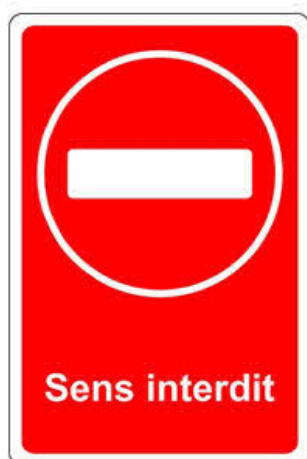


Nous avons mené l'enquête et nous pouvons vous dire de façon sûre que ce dispositif sera en place à partir du dimanche 16 août.

Donc à partir de cette date le Boulevard de la Grotte descendra du 1er au 15 du mois tandis que



DU 01 AU 15



DU 16 AU 30/31



DU 16 AU 30/31



DU 01 AU 15

la Rue de la Grotte montera, et du 16 au 30/31 du mois la Rue de Grotte descendra et le Boulevard de la Grotte montera.



Le sens alterné avait été abandonné en août 2016 à la suite des attentats de Nice au camion bélier sur la promenade des Anglais alors qu'une foule compacte était présente, venue voir le Feu d'artifice, et donc la Ville dans la foulée avait dû à la demande de l'Etat faire protection

« des foules de Lourdes » notamment aux heures de rentrées et de sorties des pèlerins aux cérémonies.

Pour cela la Ville avait mis en place un système de bornes rétractables capables d'arrêter des voitures ou camions béliers et lorsque les totems manœuvrant ces bornes ont été placés, il a fallu choisir un seul sens de circulation.

Il semble que la nouvelle Municipalité a décidé de revenir sur cette décision avec ce grand retour du sens alterné tous les 15 jours.

Point N° 6 de l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal

6- Extension de la zone de stationnement touristique payante

Dans le cadre d'une réflexion globale sur la circulation, **sur le retour au sens de circulation bi-alterné** par quinzaine, il est proposé aux membres du Conseil municipal de remettre le stationnement payant et les horodateurs affectés le long du boulevard Rémi Sempé et de l'avenue Monseigneur Théas.